

[EN CLAIR]

LE DISPOSITIF ORSEC ET SA MONTÉE EN PUISSANCE TERRITORIALE



Par Gianni de Berti



LES JEUNES
IHEDN

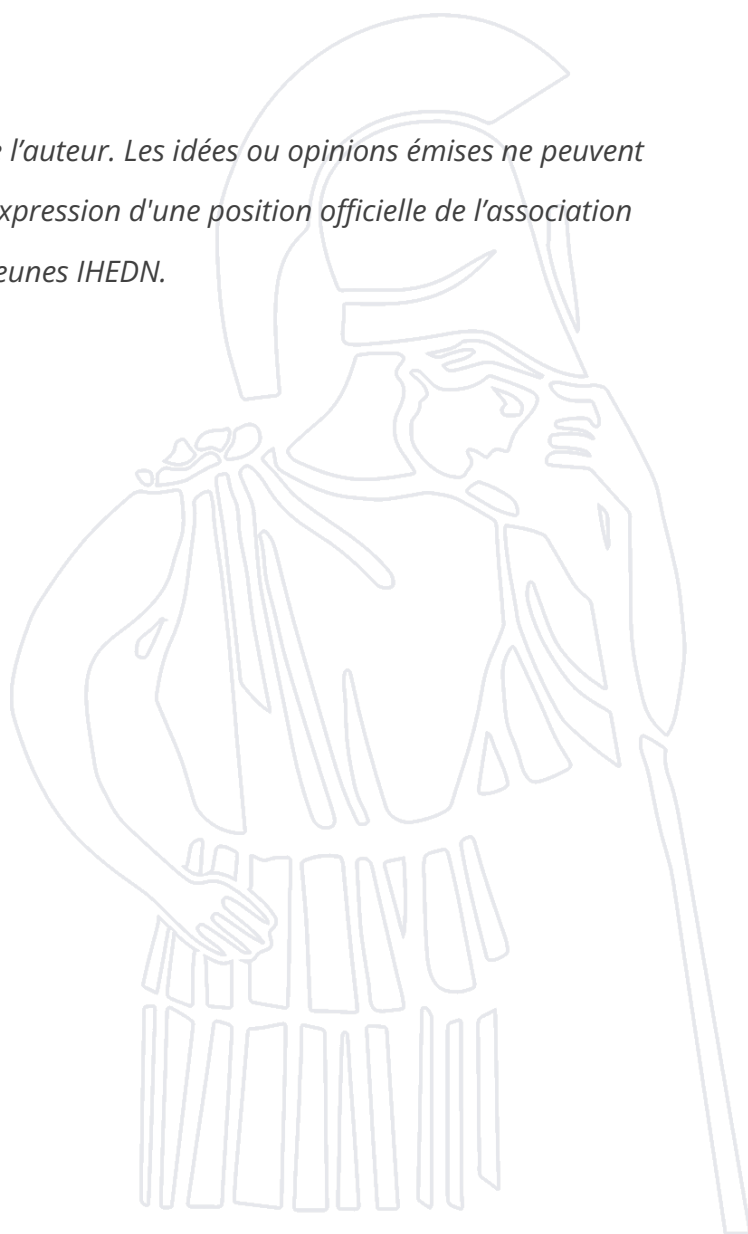
À PROPOS DE L'ARTICLE

Cet article a pour vocation de présenter le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) et son application pyramidale, du niveau communal au niveau national. Ce dispositif, promu à l'international, répartit les effectifs de sécurité civile au niveau le plus propice afin d'apporter une réponse rapide et proportionnée à tous les événements dimensionnants apparaissant sur le territoire français.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Gianni de Berti est membre du comité sécurité intérieure, pôle sécurité civile et gestion de crise. Il est également étudiant en management opérationnel de la sécurité.

Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association Les Jeunes IHEDN.



Définition et genèse du dispositif ORSEC

Origine et contexte de création

Le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) a été instauré en 1952, dans un contexte marqué par les inondations de grande ampleur survenues dans le sud de la France. Ces événements ont révélé la nécessité d'une meilleure coordination des secours et d'une organisation préalablement planifiée pour répondre efficacement aux crises. Le modèle initial du dispositif ORSEC reposait sur une gestion centralisée des opérations d'urgence et une mobilisation des moyens publics dans un cadre rigide.

Cependant, les limites de cette approche, face à la diversité croissante des catastrophes et à leur complexité, ont conduit à de nombreuses réformes et adaptations. Le dispositif a progressivement évolué vers un système plus souple, déconcentré, et coordonné avec les collectivités locales et les différents acteurs de la sécurité civile.

Une évolution législative pour s'adapter aux nouveaux risques

Le cadre législatif du dispositif ORSEC a été profondément renouvelé par la **loi de modernisation de la sécurité civile de 2004** (dite loi MOSC). Cette loi, adoptée dans un contexte de prise de conscience accrue des risques naturels et technologiques (notamment à la suite de la tempête de 1999 et la catastrophe de l'usine AZF à Toulouse en 2001), a renforcé l'obligation de planification aux niveaux zonal et départemental.

Elle impose aux préfets d'élaborer des plans ORSEC adaptés aux risques spécifiques identifiés sur leur territoire sur la base des directives générales proposées par la DGSCGC.

La loi MOSC consacre également le **principe de subsidiarité**, qui décentralise la gestion des crises et renforce la coopération avec les collectivités locales. Le cadre du dispositif ORSEC doit ainsi permettre une meilleure anticipation, une gestion coordonnée des moyens, et une réactivité optimale face à une crise.

Principes de fonctionnement du dispositif ORSEC

Un modèle fondé sur le principe de subsidiarité

Le dispositif ORSEC s'appuie sur le principe de subsidiarité, un pilier de son fonctionnement. Ce principe prévoit que les moyens les plus proches de la crise (au niveau local) doivent être mobilisés en premier, avant de solliciter, si nécessaire, des moyens complémentaires au niveau zonal, national, voire européen. Cela permet non seulement une réponse rapide, mais aussi une optimisation des ressources et des compétences disponibles localement.

Ce modèle de gestion « ascendante » permet d'éviter une saturation des ressources centrales et assure une intervention plus adaptée aux spécificités locales. Ce principe, central au fonctionnement du dispositif ORSEC, est une réponse à la diversité des situations d'urgence, qu'elles soient d'ordre naturel, industriel ou sanitaire.

Une coopération multisectorielle

Le dispositif ORSEC fonctionne sur la base d'une **coordination interservices** impliquant les différents services déconcentrés de l'État, les collectivités, mais également des acteurs privés ou associatifs. Cette coopération interservices est essentielle pour garantir une réponse complète aux événements, chaque acteur apportant son expertise spécifique afin de conseiller l'autorité en charge de la direction des opérations.

La capacité du dispositif à intégrer des acteurs multiples est essentielle pour répondre aux situations complexes, notamment celles impliquant des crises multidimensionnelles (sanitaires, environnementales, ou technologiques). Ce modèle en réseau garantit que l'expertise est mobilisée rapidement et efficacement.

Montée en puissance territoriale du dispositif ORSEC

Renforcement de l'échelon communal : le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Un des développements majeurs de la montée en puissance territoriale du dispositif ORSEC est l'instauration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), introduit par la loi de

2004. Cette loi oblige les communes identifiées comme exposées à des risques majeurs à élaborer un plan pour gérer les crises à leur échelle. Ce dispositif renforce l'intégration des collectivités locales dans la gestion de crise, en faisant des municipalités des acteurs à part entière de l'organisation des secours. Cela permet une articulation plus fine entre les échelons local et départemental, garantissant une cohésion dans la réponse. Les communes, en première ligne face aux crises, peuvent ainsi réagir et agir rapidement afin de protéger leurs populations en mobilisant leurs ressources propres et en coordonnant l'aide extérieure.

En cas de dépassement des moyens communaux lors d'une crise ou d'un événement exceptionnel, le préfet de département intervient pour coordonner les ressources supplémentaires nécessaires. Il mobilise des moyens départementaux fait appel à des renforts zonaux ou nationaux afin de renforcer l'action locale.

Afin de répondre à la demande de moyens la loi MATRAS de 2021 introduit l'obligation de rédiger des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) au sein des intercommunalités concernées par des risques majeurs. Le développement de ces PICS à l'échelle d'un bassin de risques permet de mutualiser et d'optimiser les moyens disponibles au niveau local, renforçant ainsi la résilience des collectivités face aux situations d'urgence.

Une adaptation aux spécificités locales et zonales

La montée en puissance territoriale du dispositif ORSEC s'est également concrétisée par la nécessité d'adapter les documents de planification aux particularités géographiques et aux risques propres à chaque territoire. Cette approche différenciée permet une anticipation plus fine des crises en fonction des risques naturels (inondations, séismes, incendies) ou technologiques (usines chimiques, centrales nucléaires) spécifiques à chaque territoire. Ainsi, chaque préfet de département a l'obligation de décliner le dispositif ORSEC en fonction des typologies de risques identifiées. L'objectif est de mieux anticiper et organiser les secours en fonction de ces spécificités locales, tout en laissant aux préfets une certaine autonomie dans l'organisation de la réponse.

Au-delà de l'échelon départemental, les plans ORSEC zonaux sont mis en place pour coordonner la réponse sur des territoires plus vastes, notamment lors de crises d'envergure qui dépassent les limites administratives classiques.

Cette répartition en différents échelons territoriaux permet une gestion optimisée des ressources lorsque la crise dépasse les capacités locales ou départementales, garantissant une réponse cohérente et efficace à toutes les échelles du territoire.



Ministère de l'Intérieur, organisation de la réponse de sécurité civile – la chaîne opérationnelle

Facteurs contribuant à la montée en puissance territoriale

Intensification des risques climatiques et technologiques

Le **changement climatique** et l'augmentation des événements météorologiques extrêmes ont directement influencé la nécessité de montée en puissance du dispositif ORSEC. L'intensification des risques d'inondations, de tempêtes, de canicules, mais aussi la récurrence de feux de forêt, doivent inciter les collectivités locales et les préfets à renforcer leurs dispositifs de réponse.

En parallèle, l'augmentation des **risques technologiques**, notamment avec le développement industriel et les risques d'accidents nucléaires ou chimiques, a rendu

indispensable une préparation territoriale plus fine. Des plans ORSEC spécifiques à ces risques sont élaborés pour anticiper ces catastrophes à l'échelle locale.

Développement de la culture du risque et exercices réguliers

L'un des autres facteurs majeurs de la montée en puissance territoriale du dispositif ORSEC est le **renforcement de la culture du risque** au sein des territoires. Des exercices de simulation de crises sont régulièrement organisés pour tester les dispositifs en place et sensibiliser les acteurs, qu'ils soient institutionnels ou citoyens.

Ces exercices permettent non seulement d'éprouver l'efficacité des planifications ORSEC, mais aussi de former les acteurs locaux à une meilleure coordination en situation réelle. Par ailleurs, la sensibilisation des populations est un enjeu majeur : informer les citoyens sur les risques et sur les conduites à tenir en cas de crise est essentiel pour maximiser la réactivité des secours et limiter les pertes humaines.

Le 13 octobre marque ainsi la Journée nationale de la résilience et la Journée internationale de la prévention des risques de catastrophes, rappelant l'importance de se préparer aux crises.

Conclusion : un dispositif en constante évolution face aux nouveaux défis

Le dispositif ORSEC est un outil clé de la gestion des événements majeurs en France. Il a su évoluer et s'adapter pour répondre à la complexité croissante des risques auxquels les territoires sont confrontés. Sa montée en puissance territoriale, marquée par l'adaptation aux spécificités locales, la déconcentration de la gestion des crises et l'intégration des collectivités locales, est une réponse pragmatique aux défis climatiques, technologiques et sanitaires du XXI^e siècle. Face à des risques en constante évolution, ORSEC est un dispositif dynamique, dont la flexibilité et la capacité d'adaptation restent des atouts essentiels pour les territoires.



publication@jeunes-ihedn.org